

*Impôt sur le revenu—Loi*

● (1600)

Le chèque d'allocations familiales est envoyé à la personne qui s'occupe le plus des enfants, habituellement la mère. Cela a constitué un point très important au cours des années, comme en ont témoigné les premiers débats. Les familles à revenu élevé touchent également les allocations familiales, et même les présidents de banque, s'ils ont des enfants. C'est normal puisque c'est un programme universel. Cependant, nous pensons qu'un système d'imposition plus progressif que celui en vigueur devrait accompagner ces mesures, afin d'imposer à un taux supérieur les familles à revenu élevé. Nous nous opposons à une surtaxe précise sur les allocations familiales parce qu'à notre avis, cela pénaliserait les familles qui ont des enfants alors que, comme je l'ai dit précédemment, nous devrions tous contribuer à l'universalité des allocations familiales.

Nous avons relevé beaucoup d'indices montrant que les conservateurs aimeraient supprimer l'universalité du programme. Ils ont subi beaucoup de pressions de la part de leurs amis du monde des affaires, mais heureusement, ayant vu comment les Canadiens réagissaient à propos de la pension de vieillesse universelle, ils ont compris que les Canadiens s'opposeraient à tout autre tripotage des allocations familiales. Au lieu de supprimer ou de réduire les prestations d'un programme universel, le gouvernement a commencé à grignoter les allocations familiales en réduisant l'indexation. Il pensait que c'était une manoeuvre politique très habile de garder une indexation de 1 p. 100 et de la réduire de 3 p. 100. Cependant, je voudrais faire remarquer de nouveau à mes collègues, comme je l'ai fait par le passé, que les statistiques prouvent que dans 20 ans, la valeur réelle des allocations familiales aura diminué considérablement. Dans 20 ans, elles auront en effet baissé à 18 \$ par mois par rapport à leur valeur actuelle de 31,27 \$.

Voyons l'exemption d'impôt au titre des enfants, un autre avantage fiscal pour la famille qui constitue une imposition régressive. Nous en avons préconisé l'abolition complète parce qu'elle favorise les contribuables plus riches qui ont des enfants et ne fait rien pour les familles à faibles revenus. Les conservateurs n'ont pas dit grand-chose de cette mesure. Nous avons proposé d'utiliser les recettes fiscales accrues récupérées par le Trésor fédéral pour hausser le crédit d'impôt-enfants et maintenir la pleine indexation du crédit d'impôt-enfants et des allocations familiales. Nous estimions que le crédit d'impôt-enfants constituait un bien meilleur moyen de venir en aide aux familles d'une façon progressive.

Nous avons proposé de hausser le crédit d'impôt-enfants de 80 p. 100, avec pleine indexation. Nous nous rendons compte qu'il s'agit là d'un changement plutôt généreux, mais étant donné le coût élevé de la vie pour les familles et l'importance de la famille dans la société d'aujourd'hui où les parents doivent lutter pour joindre les deux bouts, nous croyons qu'il vaut beaucoup mieux consacrer des fonds à la garde des enfants et à ce qu'il en coûte pour les élever, que de les consacrer à subventionner les banques ou d'autres programmes qui ne nous paraissent pas le mériter autant.

Nous aurions donc haussé le crédit d'impôt-enfants de 80 p. 100 avec pleine indexation, ce qui aurait été d'un grand secours non seulement pour les familles à faibles revenus, lesquelles semblent être le seul groupe auquel songent les conservateurs en parlant de programmes sociaux, mais aussi pour les

familles moyennes, dont celles des gagne-petit et les familles ordinaires qui essaient de trouver de l'argent pour payer une hypothèque.

Nous avons également préconisé d'importantes réformes fiscales. Le député libéral qui vient de parler a demandé pourquoi le gouvernement ne nous laissait pas entrevoir une réforme fiscale. Nous en parlons depuis des années et nous avons autant de reproches à adresser au gouvernement libéral qu'au gouvernement conservateur pour les mesures fiscales régressives qu'ils ont adoptées. En 1982, les libéraux ont notamment modifié le taux d'imposition marginal des Canadiens qui se situaient en haut de l'échelle des revenus. Comme certains d'entre nous s'en souviendront, c'était à l'occasion du budget MacEachen.

Nous avons déclaré qu'un simple retour au taux d'imposition marginal antérieur à 1982 aurait rapporté au Trésor public 1,7 milliard de dollars qui aurait permis de financer un grand nombre d'améliorations aux programmes d'aide aux familles, de garderies et autres programmes sociaux importants.

Selon les conservateurs, l'exemption d'impôt pour enfant a été réduite et elle diminuera de 50 p. 100 sur plusieurs années. Elle sera ramenée à l'équivalent des allocations familiales qui ont perdu de leur valeur à la suite de la désindexation. Les conservateurs ont maintenu cette mesure fiscale régressive de peur de déplaire à leurs amis les riches en l'éliminant. S'ils l'avaient fait, cela aurait mis plus d'argent à la disposition des familles économiquement faibles et à revenu moyen.

D'autre part, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a proposé ce changement et réduit de 50 p. 100 l'exemption d'impôt pour enfant, il n'a pas parlé d'utiliser cet argent pour améliorer les avantages accordés aux familles. Il n'a pas parlé non plus du pactole que cela représenterait pour le gouvernement fédéral et les provinces. Alors que cet argent aurait dû servir à augmenter les avantages accordés aux familles, les conservateurs ont évidemment réduit l'indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfant.

Les conservateurs n'ont pas la même attitude que le Nouveau parti démocratique vis-à-vis du crédit d'impôt pour enfant. Selon eux, cette mesure ne devrait s'adresser qu'aux familles les plus démunies. Ces familles sont généralement très pauvres et les prestations d'aide sociale qu'elles touchent les placent nettement en-dessous du seuil de la pauvreté. Le crédit d'impôt pour enfant ne fait pas grand-chose pour les pauvres qui travaillent et n'aide en rien les familles moyennes qui ont également du mal à trouver de l'argent pour payer leur hypothèque et élever leurs enfants.

Les conservateurs ont abaissé le niveau de revenu donnant droit au crédit d'impôt pour enfant. Ils se vantent d'avoir augmenté ce crédit d'impôt, mais ils se gardent de dire aux Canadiens qu'ils en ont abaissé de 26 000 \$ à 23 500 \$ le seuil d'admissibilité. Ce seuil diminuera chaque année étant donné que le gouvernement a également désindexé le crédit d'impôt pour enfant. D'après les résultats de certaines de nos recherches, seules les familles qui gagneront environ 13 800 \$—ce qui est effectivement très peu—auront droit au crédit d'impôt pour enfants dans 20 ans. On tourne au ridicule l'engagement sincère qu'on avait pris envers les enfants canadiens les plus déshérités.